



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALEDistr.  
GENERALEA/C.4/35/1  
19 septembre 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAISTrente-cinquième session  
QUATRIEME COMMISSION

## QUESTIONS RENVOYÉES A LA QUATRIEME COMMISSION

Lettre datée du 19 septembre 1980, adressée au Président de la  
Quatrième Commission par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous informer qu'à la 3ème séance plénière de sa trente-cinquième session, tenue aujourd'hui, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer les points suivants à la Quatrième Commission :

1. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (point 84) :
  - a) Rapport du Secrétaire général;
  - b) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.
2. Question du Timor oriental (point 85) :
  - a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;
  - b) Rapport du Secrétaire général.
3. Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, en Namibie et dans tous les autres territoires se trouvant sous la domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe : rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 86).

4. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 87) :
  - a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;
  - b) Rapport du Secrétaire général.
5. Rapport du Conseil économique et social (chapitre XXX) (point 12).

/L'Assemblée générale a décidé que le chapitre XXX serait examiné également en séance plénière et par la Deuxième Commission./
6. Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe : rapport du Secrétaire général (point 88).
7. Moyens d'étude et de formation offerts par les Etats Membres aux habitants des territoires non autonomes : rapport du Secrétaire général (point 89).
8. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 18) :
  - a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;
  - b) Rapport du Secrétaire général.

/L'Assemblée générale a décidé :

    - i) De renvoyer à la Quatrième Commission tous les chapitres du rapport du Comité spécial (A/35/23) qui ont trait à des territoires particuliers, de façon à pouvoir examiner en séance plénière la question de l'application de la Déclaration en général;
    - ii) De tenir une séance plénière extraordinaire lors de sa trente-cinquième session pour commémorer le vingtième anniversaire de la Déclaration./
9. Question de Namibie (point 27) :
  - a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;
  - b) Rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie;

L'Assemblée générale a décidé que cette question serait examinée directement en séance plénière, mais les déclarations des organisations intéressées seraient entendues par la Quatrième Commission./

Je me permets d'appeler également votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session, contenues dans la section II du document A/35/250, qui ont été approuvées par l'Assemblée générale à sa 3ème séance plénière. J'apprécierai vivement votre coopération à cet égard.

(Signé) Rüdiger von WECHMAR

-----